

SEANCE du C.C.A.S du 17 Avril 2021

A dix heures, le samedi dix-sept avril deux mille vingt et un se sont réunis en Mairie au nombre prescrit par la loi les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) sous la présidence de Madame BERNARD Françoise Présidente.

Etaient présents :

Mmes : Françoise BERNARD, Présidente, Pierre-Alain BURGOT Roger ROSSIGNOL - Thierry GUILLAUME – Bernadette VANHUYSE, Conseillers municipaux Mmes Véronique DELAGARDE - Laurence FONTAINE

Absents excusés : Catherine SUINOT

Pouvoirs : Catherine SUINOT à Roger ROSSIGNOL

Absente : Vanessa TROU

Secrétaire de Séance : ROSSIGNOL Roger

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à dix heures cinq minutes

Le procès verbal de la séance du vingt-quatre octobre deux mil vingt n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - Délibération 01-2021

Madame la Présidente indique que le compte de gestion 2020 est identique au compte administratif 2020 :

Section de fonctionnement

Dépenses	1664.50 Euros
Recettes	4550.00 Euros
Solde	2885.50 Euros

Excédent de clôture + 3815.39 Euros

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion 2020 du C.C.A.S.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - Délibération 02-2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Monsieur GUILLAUME Thierry, désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Madame BERNARD Françoise, Présidente, sort

La Commission Administrative examine le compte administratif 2020 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	1664.50 Euros
Recettes	4550.00 Euros
Solde	2885.50 Euros

Excédent de clôture + 3815.39 Euros

Le Conseil d'Administration APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2020 du C.C.A.S.

BUDGET UNIQUE 2021 - Délibération 03-2021

Après lecture chapitre par chapitre, et sur les propositions du Président, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de COULOMMES vote à l'unanimité des membres présents et représentés le budget unique 2021 qui s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes.....5815.39 Euros
Dépenses..... 5815.39 Euros

VENTE DE LA PARCELLE ZA103 SISE A CRECY LA CHAPELLE- Délibération 04-2021

Vu la délibération 04-2020 du 24 octobre 2020 décidant la vente de la parcelle ZA 103 sise à CRECY LA CHAPELLE pour un montant de 0.80 Euros le m²

Par courrier reçu en mairie le 15 Avril 2021 Monsieur GIBERT Pascal se porte acquéreur du fait de la localisation de la dite parcelle au centre de ses propres terrains pour un montant total de 4 760.00 Euros soit 0.80 Euros le m²

Le centre communal d'action après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de vendre la parcelle ZA 103 d'une contenance de 5950 m² à Monsieur GIBERT Pascal qui s'est porté acquéreur pour un montant total de 4760.00 Euros

Et
AUTORISE Madame la Présidente et Maire de la commune à signer tous documents y afférents

Plus rien n'étant à l'ordre du Jour la séance est levée à dix heures quarante minutes.

BERNARD Françoise
Présidente

BURGOT Pierre-Alain
Conseiller Municipal

DELAGARDE Véronique

Fontaine Laurence

GUILLAUME Thierry
Conseiller Municipal

ROSSIGNOL Roger
Conseiller Municipal

SUINOT Catherine
**Pouvoir à ROSSIGNOL
Roger**

TROU Vanessa
Absente

VANHUYSE Bernadette
Conseillère Municipale

